



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/58
TD/B/COM.2/ISAR/22
22 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
Huitième session
Genève, 26-30 janvier 2004

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS
DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ
ET DE PUBLICATION SUR SA VINGTIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 29 septembre au 1^{er} octobre 2003

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Page
I. Conclusions concertées	3
II. Déclarations liminaires	6
III. Résumé des discussions informelles établi par le Président	7
IV. Questions d'organisation	25
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la vingt et unième session	26
II. Participation	27

Chapitre I

CONCLUSIONS CONCERTÉES

Transparence et publication pour la gouvernance d'entreprise

1. Conformément aux mandats qui lui ont été confiés dans le Plan d'action de Bangkok et par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a consacré ses dix-neuvième et vingtième sessions à la double question de la transparence et de la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise. Les faillites d'entreprises qui se sont produites ces dernières années ont gravement ébranlé la confiance des investisseurs, soulignant la nécessité d'améliorer la gouvernance d'entreprise aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Chacun sait que le fait même de publier des informations peut contribuer à améliorer la gouvernance d'entreprise et la transparence. Au cours des débats des dix-neuvième et vingtième sessions, des pays ont demandé qu'un guide pratique soit publié sur la gouvernance d'entreprise. L'ISAR a donc prié la CNUCED de publier et de diffuser aussi largement que possible un document sur les prescriptions en matière de transparence et de publication qui illustre les pratiques suivies en matière de gouvernance d'entreprise. Cette publication pourrait aider tous les gouvernements et les autres parties intéressées à définir l'objectif et la portée de la stratégie suivie pour élaborer et améliorer leurs propres directives relatives à l'application des principes internationaux, et à évaluer les entreprises en matière de publication d'informations sur leur gouvernance.
2. L'ISAR a aussi demandé à la CNUCED de continuer d'aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre leurs propres orientations pratiques et systèmes d'évaluation en matière de publication pour la gouvernance d'entreprise. Il était particulièrement important d'adapter ces directives et ces systèmes d'évaluation aux besoins des pays en développement et des pays en transition dont le niveau de développement et le contexte socioculturel sont parfois différents. La CNUCED a aussi été priée de constituer des partenariats avec des organisations internationales privées et publiques se souciant de la gouvernance d'entreprise, telles que le Forum mondial sur la gouvernance d'entreprise de la Banque mondiale et de l'OCDE et l'International Corporate Governance Network.
3. L'ISAR a aussi reconnu que les conséquences des récents scandales sur les comptes des entreprises avaient dépassé les frontières nationales. La confiance des actionnaires pourrait être renforcée par des initiatives nationales et internationales. Après avoir examiné les conclusions des études de cas qui avaient notamment porté sur les difficultés à mettre en œuvre les règles de gouvernance d'entreprise, l'ISAR a décidé d'accorder une plus grande attention aux questions pertinentes ou générales de mise en œuvre, notamment l'adéquation et la portée des informations publiées sur la gouvernance d'entreprise et leurs incidences bénéfiques à long terme.
4. Après avoir examiné les exposés présentés lors du débat sur la transparence et la comptabilité, l'ISAR a décidé de prendre en compte le mandat confié par le Groupe de personnalités chargé d'étudier les effets des sociétés multinationales sur le processus de développement et sur les relations internationales dans le rapport intitulé «Effets des sociétés multinationales sur le développement et sur les relations internationales»

(E/5500/Rev.1/St/ESA/6), publié en 1974. Par exemple, l'ISAR pourrait examiner l'utilité des informations non financières destinées aux utilisateurs intéressés.

Communication d'informations concernant l'impact des entreprises sur la société

5. Après avoir examiné le rapport intitulé «Communication d'informations concernant l'impact des entreprises sur la société» (TD/B/COM.2/ISAR/20), l'ISAR a reconnu que les activités des entreprises avaient de larges effets économiques, environnementaux et sociaux – qui n'étaient pas toujours illustrés dans les rapports annuels – sur les divers acteurs. Il a noté aussi que des travaux considérables étaient effectués par divers groupes, notamment la Global Reporting Initiative, pour mettre au point différents indicateurs. Il a décidé que les travaux concernant la publication d'informations sur la responsabilité sociale des entreprises devaient se poursuivre dans le cadre du mandat du Conseil économique et social et des recommandations du Groupe de personnalités. L'ISAR pourrait commencer à examiner les indicateurs existants afin de veiller à ce que les rapports sur la responsabilité sociale des entreprises soient comparables et ne représentent pas une charge excessive pour les entreprises des pays en développement. Il pourrait aussi prendre en compte les besoins des petites et moyennes entreprises (PME) liés à la publication d'informations dans ce domaine. Le secrétariat de la CNUCED pourrait faire le point sur ces questions à la vingt et unième session de l'ISAR.

Activités de suivi relatives à la «Comptabilité des petites et moyennes entreprises»

6. M. David Moore, Président de l'ISAR à sa dix-neuvième session, a rendu brièvement compte de l'évolution des directives proposées pour la «Comptabilité des petites et moyennes entreprises» depuis la dix-neuvième session. Il a indiqué que les directives proposées pour les entreprises du niveau 2 avaient fait l'objet de consultations élargies et que les observations reçues avaient été examinées par le Groupe consultatif. La version finale des directives sur ces entreprises avait été affichée sur le site Web de la CNUCED consacré à l'ISAR après que le Conseil international des normes comptables (IASB) eut donné son accord à l'utilisation de termes figurant dans les normes comptables internationales. Les directives proposées pour les entreprises du niveau 3 faisaient l'objet d'études de cas. Il a été convenu de constituer des groupes restreints chargés d'examiner i) les modifications apportées aux normes existantes et aux nouvelles normes publiées par l'IASB, ainsi que leurs conséquences éventuelles pour les directives sur les entreprises du niveau 2 publiées par l'ISAR; et ii) les résultats des études réalisées sur le terrain afin de proposer des modifications pertinentes aux directives sur les entreprises du niveau 3. Les représentants du Bangladesh, de la République démocratique du Congo, du Kenya, de la Pologne, du Soudan, de la Thaïlande et de la Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe (ECSAFA) se sont déclarés disposés à participer à l'un de ces groupes ou aux deux. Il est aussi convenu que des rapports de suivi pourraient, si nécessaire, être présentés à l'ISAR sur les normes comptables des entreprises des niveaux 2 et 3.

Activités de suivi relatives au programme type de formation

7. L'ISAR a prié le secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses travaux sur les prescriptions nationales et internationales concernant la qualification des experts-comptables en coordination avec le Comité directeur et le Comité de l'éducation de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC). Il a aussi demandé au secrétariat d'établir le texte final du programme type de formation et de le diffuser aussi largement que possible.

Activités de suivi relatives à la comptabilité environnementale

8. À la suite des exposés présentés sur les activités de suivi entreprises depuis la quinzième session, l'ISAR a recommandé que les travaux sur la comptabilité environnementale et les indicateurs d'efficacité soient portés à l'attention de l'IFAC et soient largement diffusés, notamment par le biais de l'enseignement à distance. La CNUCED a été priée de mener d'autres études de cas concernant l'application des directives sur les indicateurs d'efficacité dans les pays en développement et dans les divers secteurs d'activité. Le cadre et les directives élaborés devraient être ensuite adaptés aux besoins particuliers des PME. La CNUCED devrait coordonner ses travaux sur la publication d'informations avec d'autres parties concernées, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Global Reporting Initiative.

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

9. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a noté que 2003 était une année qui revêtait une importance particulière pour l'ISAR. Il y avait 30 ans exactement, l'Organisation des Nations Unies avait commencé à participer aux efforts visant à accroître la transparence et la responsabilité des sociétés transnationales (STN). Le Secrétaire général de l'époque avait nommé un groupe de personnalités chargé d'étudier les effets sur le développement de ce que l'on appelait alors les sociétés multinationales. De nombreux changements avaient eu lieu depuis, et la CNUCED rendait compte dans son *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde) des diverses activités des STN, notamment au niveau mondial.

10. En général, les questions économiques internationales n'étaient pas traitées de manière équilibrée. Si la communauté internationale accordait une attention croissante aux questions commerciales, financières et monétaires, elle négligeait des aspects importants de l'économie internationale tels que la comptabilité, la vérification des comptes et la gouvernance d'entreprise. Parmi les principaux faits nouveaux importants qui s'étaient produits au cours des dernières années, la fréquence et l'ampleur des faillites d'entreprises revêtaient un grand intérêt pour les travaux du Groupe d'experts. Ces faillites avaient montré à la communauté internationale que des lacunes existaient dans la réglementation internationale des aspects susmentionnés.

11. Quelques initiatives avaient été lancées pour combler ces lacunes. Au niveau international, il convenait de citer par exemple, le nouvel Accord de Bâle (Bâle II) sur les réserves des banques. La loi Sarbanes-Oxley sur la responsabilité des dirigeants votée aux États-Unis était un très bon exemple d'une mesure nationale visant à combler les lacunes réglementaires et dont les répercussions sur le plan international étaient importantes. L'Accord de Bâle II avait suscité de graves préoccupations aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. En s'efforçant de remédier aux problèmes actuels, il semblait avoir créé de nouvelles difficultés. Il importait donc de prendre en compte les disparités importantes existant sur le plan économique, mais pas seulement, entre les pays qui étaient censés appliquer cet accord.

12. Le Secrétaire général a souligné que la transparence et l'information étaient importantes pour garantir le bon fonctionnement des marchés financiers dans tous les États membres. Le Groupe d'experts pouvait apporter une contribution notable aux efforts actuellement déployés pour améliorer la transparence et l'information en restant fidèle à sa longue tradition de lieu de débat ouvert où tous les États membres examinaient les questions d'intérêt commun dans ces domaines. La nécessité d'être sensible aux différences existant entre les États membres en matière de développement économique était un enseignement important à tirer des réactions suscitées par l'Accord de Bâle II.

13. Le Secrétaire général a rappelé aux représentants que le Groupe d'experts aurait une nouvelle occasion de souligner l'importance de la transparence et de l'information à la onzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui se tiendrait en juin 2004 à São Paulo (Brésil). Il a remercié le Président sortant, M. David Moore (Institut canadien des comptables agréés), des contributions que celui-ci avait apportées aux travaux du Groupe d'experts au cours des nombreuses années passées en son sein.

Chapitre III

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS INFORMELLES ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT

Débat de réflexion

14. Un débat de réflexion a été organisé pour rappeler les activités que l'ONU avait menées en matière de transparence et de responsabilité au cours des 30 dernières années (1973-2003). Les participants ont examiné en particulier les améliorations apportées dans ces domaines pendant la période considérée, les problèmes récents et les solutions dont disposaient les parties prenantes pour y remédier dans le contexte international actuel. En 1973, les gouvernements latino-américains avaient été préoccupés par le fait qu'une STN avait joué un rôle important dans le renversement d'un gouvernement démocratiquement élu dans leur région. Le Secrétaire général de l'ONU avait alors constitué un groupe de personnalités chargé d'étudier les effets des STN sur le développement.

15. Le Groupe de personnalités avait été frappé par l'absence grave d'informations financières et autres exploitables et avait jugé souhaitable de s'entendre sur des normes internationales en matière de publication. À son avis, la priorité pour les pays en développement était de disposer d'informations sur les STN, afin que les stratégies de ces dernières puissent être mieux harmonisées avec leurs objectifs de développement. Malheureusement, la situation n'avait pas changé.

16. La mondialisation, même si elle avait été rapide, avait été freinée par plusieurs crises financières. Les investisseurs avaient déserté les grands marchés de capitaux car ils avaient perdu confiance dans les directeurs généraux des entreprises, dans les commissaires aux comptes et dans les états financiers établis par ces derniers. Ce manque de transparence avait eu des effets sur toutes les économies de la planète. Les faillites de sociétés et les scandales sur les comptes de grandes entreprises étaient le résultat de dysfonctionnements dans la gouvernance d'entreprise qui intervenaient à cinq niveaux, à savoir: les directeurs généraux, les conseils d'administration, les comités d'audit/conseils de surveillance, les commissaires aux comptes et les autorités de réglementation. Aucun continent n'avait été épargné: on assistait à une répétition partielle de la crise financière asiatique aux États-Unis et en Europe. Même si l'effondrement actuel pouvait être dû dans une certaine mesure à une «exubérance excessive», cette crise de confiance avait été causée par une absence totale de déontologie qui avait conduit à enfreindre les règles de comptabilité et de publication.

17. Les participants se sont demandé comment revenir dans le droit chemin et rétablir la confiance des investisseurs dans les commissaires aux comptes et dans les états financiers. Ils ont constaté qu'au cours des 20 dernières années, la réglementation et l'information étaient devenues plus complexes, à l'image des sociétés elles-mêmes. Ils ont unanimement considéré que la transparence était essentiellement une question d'«attitude» et tenait à la manière dont on appliquait les réglementations. De l'avis d'un haut fonctionnaire de la Commission européenne, si les personnes chargées d'appliquer les règles ne recevaient pas une formation insistant sur la déontologie et condamnant la cupidité, les efforts déployés pour accroître la transparence et la responsabilité échoueraient.

18. Un phénomène nouveau était l'incapacité des commissaires aux comptes de discerner les infractions aux règles. D'aucuns pensaient que cela était le résultat d'un changement culturel qui avait vu les commissaires aux comptes privilégier exagérément au fil du temps les gains à court terme au détriment de leur conscience professionnelle. Les participants sont aussi convenus que si la gouvernance d'entreprise était très à la mode, les lois ne pouvaient suffire à améliorer la transparence. Il s'agissait là encore d'une question d'«attitude» ou de déontologie dans l'application de la loi.

19. M. Frederick Choi (États-Unis) a appelé l'ISAR à revenir au mandat spécifique que le Groupe de personnalités avait expressément conçu pour lui, afin que ses travaux contribuent à accroître la transparence et la responsabilité. L'ONU avait été chargée d'établir des règles ou des directives en matière d'information financière et non financière. Il était temps de s'atteler de nouveau à cette double tâche et de concevoir un ensemble d'indicateurs réalisables et d'informations publiables qui serviraient de base à une harmonisation mutuellement bénéfique des activités des entreprises avec les objectifs de développement.

20. M. Robert Garnett, représentant de l'IASB, a insisté sur le fait qu'il fallait avoir la volonté de voir la transparence appliquée dans la pratique et s'engager à respecter la déontologie.

21. Un des acteurs les plus récents des marchés financiers mondiaux et dont la participation s'accroissait rapidement était la Fédération de Russie. M. Igor Kostikov, Président de la Commission fédérale du marché des valeurs mobilières, a noté que le marché évoluait, le «jeu» laissant la place à des décisions rationnelles d'investissement fondées sur la transparence et l'information. Certaines sociétés amélioraient leurs pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et communiquaient des informations, mais beaucoup de progrès restaient encore à faire pour que le marché joue le rôle qui lui revenait dans l'allocation des capitaux au sein de l'économie.

22. M. Nelson Carvalho (Brésil) a tiré la conclusion évidente que le Groupe d'experts réunissait plus de 200 représentants éminents et très occupés qui trouveraient sans doute un meilleur moyen d'utiliser leur temps et leur argent que de venir à Genève si les travaux de l'ISAR n'étaient pas pertinents, irremplaçables et de grande qualité. L'ISAR avait démontré son importance aux gouvernements dans le domaine de la réglementation et de la promotion du développement. Accroître la transparence et la responsabilité contribuait au développement dans la mesure où des entreprises saines créaient des emplois lorsqu'elles investissaient et que la création d'emplois était le fondement d'un nouvel indicateur déjà préconisé par certains, à savoir le «bonheur intérieur brut». Le représentant a examiné quelques-unes des grandes réalisations ou contributions de l'ISAR, à savoir:

- La mise au point d'une méthode pour mesurer les conséquences financières des efforts environnementaux des entreprises
- L'établissement d'une directive sur les prescriptions en matière de qualifications professionnelles des experts-comptables au niveau mondial, y compris un programme type de formation

- L'élaboration de directives sur la comptabilité des PME, les organismes de normalisation s'intéressant exclusivement aux grandes entreprises
- L'adoption de questions comme la gouvernance d'entreprise et la responsabilité sociale des entreprises.

23. S'agissant des enjeux, le représentant a noté que la gouvernance d'entreprise était parfois purement rhétorique. Ce n'était pas uniquement une affaire de règlements, de publication d'informations, de définitions de l'autorité et de la responsabilité, mais aussi une question d'attitude. Au Brésil, les entreprises les moins transparentes étaient des filiales de sociétés figurant au classement Fortune 500. Par exemple, aucune STN de l'industrie pharmaceutique ne publiait de rapport financier même si, en tant que sociétés à responsabilité limitée, ces entreprises n'en étaient pas exemptées. Il fallait que les investisseurs, les gestionnaires de fonds et d'actifs, les analystes financiers et les gestionnaires de fonds de pension disent d'une même voix aux sociétés qu'une meilleure gouvernance influencerait grandement sur leurs décisions d'investissement. S'il était possible de radier de la cote les sociétés dont la gouvernance laissait à désirer, les investisseurs pourraient se précipiter vers les titres des entreprises qui pratiquaient une bonne gouvernance. L'ISAR avait démontré que ses travaux étaient nécessaires et valables. Il était le cadre le plus adapté pour dégager un consensus. Certes, d'autres entités possédaient probablement davantage de ressources financières et de spécialistes, mais elles ne pouvaient pas forcément parler légitimement au nom des gouvernements de la planète et elles ne pouvaient pas toujours associer d'autres parties intéressées à leurs travaux ou traiter de questions qui pourraient être pertinentes, mais qui ne faisaient pas partie de leurs priorités. Le représentant a invité les États membres à mettre davantage en valeur le rôle de l'ISAR. Il fallait espérer que la onzième session de la Conférence serait une bonne occasion de faire en sorte que l'ISAR soit mieux utilisé et considéré par les États membres.

Transparence et publication pour la gouvernance d'entreprise:

Examen des études de cas

(Point 3 de l'ordre du jour)

24. La Chef du Service du développement des entreprises de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises de la CNUCED a présenté ce point de l'ordre du jour. L'ISAR avait commencé à se pencher sur les questions relatives à la gouvernance d'entreprise conformément à la demande que les États membres avaient formulée à la dixième session quadriennale de la Conférence tenue à Bangkok en 2000. Les faillites d'entreprises qui s'étaient produites au cours des deux années précédentes n'avaient fait que renforcer la nécessité d'examiner plus avant la gouvernance d'entreprise. À sa dix-neuvième session, l'ISAR avait été saisi d'un rapport sur les prescriptions en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise (TD/B/COM.2/ISAR/15) et avait estimé que ce dernier illustre très bien la convergence d'opinions existant sur le contenu des informations qu'il convenait de divulguer en matière de gouvernance d'entreprise. Il avait aussi décidé que des travaux supplémentaires étaient nécessaires et avait demandé à l'ISAR de réaliser des études de cas sur l'application des prescriptions susmentionnées.

25. Le principal rapport (TD/B/COM.2/ISAR/19) de la documentation établie sur ce point de l'ordre du jour contenait un résumé des conclusions des études de cas réalisées sur le Brésil, la France, le Kenya, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique. Les études elles-mêmes étaient disponibles sous forme de documents distincts (publiés sous les cotes TD/B/COM.2/19/Add.1 à Add.5). Le Président du groupe de spécialistes chargé de la question a ensuite été invité à donner un aperçu des efforts déployés au niveau mondial pour améliorer les prescriptions en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise.

26. Le Président du groupe a examiné les problèmes de gouvernance d'entreprise survenus dans le monde entier au cours des dernières années et les diverses solutions et initiatives en cours visant à atténuer ces échecs – surveillance institutionnelle, code de gouvernance d'entreprise, réformes législatives, recours de groupes d'actionnaires, agences de notation en matière de gouvernance, normes de comptabilité et d'audit, etc.

27. Un membre du groupe de spécialistes qui avait aidé le secrétariat de la CNUCED à établir la documentation pour le point de l'ordre du jour considéré, a présenté le rapport principal (TD/B/COM.2/ISAR/19). Il a expliqué les motifs du choix des pays sur lesquels portaient les études de cas, lesquelles avaient été réalisées à la lumière des prescriptions en matière d'information que l'ISAR avait examinées à sa dix-neuvième session (TD/B/COM.2/ISAR/15). Il a exposé certaines différences entre les pays étudiés et de nombreux éléments communs. Les premières portaient sur la structure du capital social, la taille du marché et de l'économie, les approches réglementaires et la confiance dans les marchés. Parmi les seconds figuraient les faits qu'aucun pays n'était à l'abri de faillites d'entreprises; que des réformes législatives étaient en cours dans tous ces pays, avec la participation active du secteur privé; qu'un consensus existait sur ce qui constituait de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise; que la loi Sarbanes-Oxley votée aux États-Unis avait eu un large impact au niveau international; que le respect des normes internationales de publication d'informations financières (IFRS) était un objectif avoué de la plupart des pays étudiés; et que la communication d'informations sociales et environnementales était de plus en plus courante. La plupart des pays observaient globalement les prescriptions en matière d'information que l'ISAR avaient examinées à sa dix-neuvième session.

28. Cinq spécialistes ont examiné les études de cas. Au Brésil, diverses initiatives étaient en cours pour améliorer la gouvernance d'entreprise et la transparence. Une nouvelle prescription consistant à instaurer une rotation des cabinets d'audit, et non pas simplement des conseillers en matière d'audit, tous les quatre ans a fait l'objet d'une grande attention et a suscité de nombreuses observations de la part des participants. L'obligation d'une double vérification des comptes en France a été jugée intéressante par plusieurs participants. La personne qui a examiné l'étude de cas sur le Kenya a évoqué plusieurs faits nouveaux destinés à améliorer la transparence et l'information qui étaient survenus depuis la réalisation de cette étude. La création d'un poste ministériel de secrétaire permanent sur la gouvernance et la déontologie en était un exemple. Le spécialiste qui a examiné l'étude de cas sur la Fédération de Russie l'a jugée objective et constructive. L'Institut des administrateurs de ce pays avait enquêté sur le respect des prescriptions en matière de transparence et d'information que l'ISAR avait examinées à sa dix-neuvième session. Outre les questions évoquées dans l'étude de cas, le spécialiste qui a examiné l'étude de cas sur les États-Unis a noté que les réformes sur la gouvernance d'entreprise et la transparence se poursuivaient et a cité des exemples survenus depuis la réalisation de cette étude.

29. Un représentant de la Fédération des experts-comptables européens (FECE) a présenté un rapport que son organisation avait publié sur les aspects de la gouvernance d'entreprise relatifs à l'information financière et à la vérification des comptes. L'opinion des experts-comptables dans le cadre du débat actuel sur le rétablissement de la confiance des investisseurs y était exposée. Ce document se contentait d'expliquer quelles étaient les bonnes pratiques en matière de gouvernance dans les domaines de l'information financière et de la vérification des comptes. Le représentant a exposé les principales idées et recommandations qui y étaient formulées sur des questions telles que les codes de gouvernance d'entreprise, les comités d'audit, les vérificateurs externes des comptes et l'information sur la gouvernance d'entreprise et sur les administrateurs indépendants.

30. Au cours des débats, plusieurs questions relatives à la mise en œuvre des prescriptions et soulevées dans les études de cas ont été examinées. Les avantages et inconvénients de prescriptions facultatives et de prescriptions contraignantes en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise ont été longuement comparés. Certains représentants étaient d'avis qu'une réglementation contraignante dissuaderait les entreprises d'observer les prescriptions. D'autres pensaient que les entreprises ne respecteraient pas des prescriptions facultatives car aucun motif particulier ne les inciterait à le faire.

31. Une autre opinion était que ces deux approches ne devaient pas forcément s'exclure l'une l'autre, mais pouvaient être combinées. Certaines prescriptions fondamentales seraient contraignantes tandis que d'autres seraient facultatives. Des participants ont estimé que le fait de respecter des prescriptions facultatives aidait les entreprises à être plus transparentes, ce qui entraînait une diminution du coût du capital et les incitait à continuer dans cette voie. Une question a été posée concernant la vérification des rapports annuels des sociétés lorsque le respect des prescriptions en matière de gouvernance d'entreprise était purement facultatif. Des participants ont noté que plusieurs ensembles de prescriptions comprenaient les termes «respecter ou expliquer». L'entreprise concernée devrait donc fournir aux commissaires aux comptes une explication au sujet des éléments d'un ensemble de prescriptions qu'elle ne respectait pas.

32. S'agissant des questions de mise en œuvre, on s'est demandé si une rotation des cabinets d'audit n'était pas préférable à une simple rotation des conseillers en matière d'audit. Même des participants qui avaient réalisé des études sur ce sujet au niveau mondial ont dit que très peu de pays en Europe avaient imposé une rotation des cabinets d'audit. Certains représentants étaient d'avis qu'une telle obligation déplairait aux actionnaires car elle entraînerait une augmentation des honoraires de vérification des comptes. En outre, l'entreprise auditée ne bénéficierait plus des services à valeur ajoutée, fruit d'une longue expérience, que pouvait lui fournir le cabinet d'audit qui avait l'habitude de vérifier ses comptes. Un participant a demandé si la loi Sarbanes-Oxley imposait la rotation des cabinets d'audit. Un spécialiste a expliqué que cela n'était pas le cas, mais qu'une étude sur les conséquences d'une rotation obligatoire des cabinets d'audit avait été demandée et devait être remise un an après l'entrée en vigueur de la loi.

33. Après avoir jugé les études de cas instructives et intéressantes, un participant a souligné la nécessité de trouver un juste milieu entre l'autoréglementation et la réglementation publique en vue de promouvoir une véritable transparence. Dans certains cas, l'autoréglementation était plus efficace que la réglementation publique pour plusieurs raisons. Les organismes

d'autoréglementation étaient plus compétents que les organismes publics de réglementation dans des domaines tels que la comptabilité et les instruments financiers dérivés. En général, il était plus facile d'actualiser ou de modifier des prescriptions lorsque celles-ci étaient émises par des organismes d'autoréglementation plutôt que par les autorités publiques car, dans ce dernier cas, l'approbation du Parlement était parfois nécessaire. Le secteur privé acceptait en général mieux les prescriptions émanant d'organisations privées d'autoréglementation que celles provenant d'organismes publics. La nécessité de trouver un juste milieu dans ce domaine était importante pour le respect des prescriptions.

34. Divers participants ont souligné le rôle notable que le secteur public jouait, en particulier dans les pays en développement. Compte tenu que la plupart des ressources financières et autres des pays en développement étaient entre les mains du secteur public, il importait de promouvoir une bonne transparence et une bonne information dans la gouvernance de ce secteur. Si les débats actuels de l'ISAR étaient essentiellement consacrés aux entreprises du secteur privé, il fallait formuler des recommandations analogues sur la publication d'informations par le secteur public. Selon certains participants, la question de la corruption dans le secteur public devait être examinée.

35. Au sujet de l'étude de cas sur le Kenya, un participant a demandé s'il serait possible de reproduire l'approche suivie dans d'autres pays d'Afrique sub-saharienne où il n'existait pas de marché boursier, où le secteur public était l'acteur dominant et où les entreprises privées provenaient essentiellement du secteur informel. Le spécialiste qui avait examiné l'étude de cas sur le Kenya a répondu que, dans les pays sans marché boursier, il pouvait y avoir des coopératives, des institutions financières ou de grandes entreprises qui, bien que non cotées, jouaient un rôle notable dans le développement économique. Toutes ces entités avaient besoin de publier des informations sur leurs activités et leur gouvernance. Toutefois, il n'était pas possible d'exiger des entités du secteur informel qu'elles fassent de même.

36. Un participant a noté que si les études de cas étaient dans l'ensemble bien réparties sur le plan géographique, l'équilibre aurait été encore mieux respecté si une étude avait été réalisée sur un pays d'Asie. Les prochaines études de cas devraient porter sur de nouveaux pays. Un représentant asiatique a comblé cet oubli en présentant les principales caractéristiques du code de gouvernance d'entreprise que son pays avait mis en œuvre l'année précédente. Il a aussi donné des précisions sur des prescriptions qui étaient impératives et sur d'autres qui étaient facultatives. Un autre représentant d'un pays de la région a dit qu'une organisation régionale de comptables avait classé les rapports annuels publiés par les entreprises et que dans le processus de sélection du meilleur rapport, 15 points avaient été alloués à l'information sur la gouvernance d'entreprise sur un total de 200 points.

37. Un participant dont le pays avait rédigé des rapports sur l'observation des normes et codes (ROSC) de la Banque mondiale a dit que ces documents contenaient un module sur la gouvernance d'entreprise et que la plupart des pays auteurs avaient autorisé la Banque mondiale à publier leur rapport sur son site Web. Ces documents fournissaient, à l'intention des décideurs soucieux de réformer les pratiques suivies dans leur pays en matière de gouvernance d'entreprise, des informations utiles sur l'expérience d'autres pays dans ce domaine.

38. Un participant a estimé que les expressions *information*, *prescriptions en matière d'information*, *information sur la gouvernance d'entreprise*, *information pour la gouvernance d'entreprise* et *information en matière de gouvernance d'entreprise* étaient utilisées de manière interchangeable par les participants et dans les études de cas. Toutefois, ces termes n'étaient pas forcément interchangeables. L'information *sur* la gouvernance d'entreprise impliquait la publication d'informations très spécifiques sur la gouvernance d'une entreprise. Par contre, l'information *pour* la gouvernance d'entreprise portait sur la publication d'informations et la transparence dans le cadre seulement de la gouvernance d'entreprise. Le représentant a demandé au groupe de spécialistes et aux participants d'établir des distinctions claires entre ces expressions, en particulier entre *l'information sur la gouvernance d'entreprise* et *l'information pour la gouvernance d'entreprise*, dans les débats et la correspondance à venir.

39. Un représentant d'un organisme de comptables a proposé que l'ISAR consacre ses futurs travaux sur la gouvernance d'entreprise à des questions relatives à la vérification des comptes et à l'information financière, domaines dans lesquels celui-ci possédait des compétences et une légitimité, et évite de traiter des questions telles que le rôle des administrateurs, des conseils d'administration ou des actionnaires institutionnels. En outre, les organismes comptables pouvaient fournir de précieux services de formation aux membres qui souhaitaient exercer des responsabilités de direction. Le représentant a cité en exemple un programme mis en œuvre dans son organisation. D'autres participants ont évoqué divers programmes de formation aux fonctions de direction.

40. Un participant a demandé si la gouvernance d'entreprise devait être considérée comme un instrument préventif ou curatif. Un spécialiste a répondu que la gouvernance d'entreprise pouvait être définie comme un contrat passé entre la direction et les actionnaires. Ce contrat devrait fixer des limites à l'action de la direction. Ces limites ayant été dépassées au cours des dernières années, de nouvelles lois étaient en cours de promulgation. D'autres participants ont demandé si ces lois n'allaient pas trop loin et si on ne devait pas laisser les entreprises régler la question de la gouvernance d'entreprise à la place des autorités de réglementation. Un participant était d'avis que certaines lois récentes ne tenaient pas compte des vues de toutes les parties concernées.

41. En conclusion de leurs débats sur ce point de l'ordre du jour, les représentants sont convenus de la nécessité d'élaborer un guide pratique sur les prescriptions en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise. Ce guide aiderait les États membres à définir l'objectif et la portée de la stratégie à suivre pour élaborer et améliorer leurs propres directives relatives à l'application des principes internationaux. Il permettrait aussi d'évaluer les entreprises en matière de publication d'informations sur leur gouvernance. Les experts ont aussi examiné les travaux futurs de l'ISAR dans le domaine de la transparence et de l'information sur la gouvernance d'entreprise. Étant donné que des questions de mise en œuvre avaient été soulevées à plusieurs reprises, les experts ont décidé d'évaluer la pratique en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise et les incidences bénéfiques à long terme de cette information.

Questions diverses
(Point 4 de l'ordre du jour)

Communication d'informations concernant l'impact des entreprises sur la société

42. La question de la comptabilité et de l'information sociales a été examinée à de nombreuses reprises par l'ISAR. Elle a été proposée comme sujet de futurs travaux aux dix-septième et dix-huitième sessions de l'ISAR; elle a été abordée à la dix-neuvième session dans le cadre des prescriptions en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise. À la vingtième session, l'objectif était d'analyser les tendances et problèmes actuels concernant la communication d'informations sur la responsabilité sociale des entreprises ainsi que la possibilité que l'ISAR contribue aux travaux menés dans ce domaine.

43. Le secrétariat de la CNUCED a présenté les grandes lignes de son rapport sur les tendances et problèmes actuels dans le domaine de la communication d'informations concernant l'impact des entreprises sur la société (TD/B/COM.2/ISAR/20). Ce document avait pour objet de donner des informations générales visant à faciliter l'examen par l'ISAR du thème, à nouveau d'actualité, de la responsabilité sociale des entreprises et de ses incidences sur la comptabilité et l'information, notamment des questions suivantes: la publication d'informations sur la responsabilité sociale des entreprises était-elle nécessaire? Quel type d'informations devraient être publiées et celles-ci devraient-elles être harmonisées? Fallait-il mettre au point des critères internationaux permettant d'évaluer l'information sur la responsabilité sociale des entreprises? Comment pouvait-on accroître la participation des pays en développement et des pays en transition à ce processus? Comment faire en sorte que la publication d'informations fonctionne dans la pratique? L'ISAR pouvait-il apporter une contribution valable dans ce domaine?

44. Le débat qui a suivi a témoigné de l'intérêt des participants pour la question de la communication d'informations sur la responsabilité sociale des entreprises. Il a été reconnu que cette question ne pouvait être éludée par un organe tel que l'ISAR, qui s'intéressait à la publication d'informations aussi bien financières que non financières. Plusieurs participants ont souligné la nécessité pour les entreprises de divulguer l'impact global de leur activité sur la société en tenant compte des effets provenant de l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement, sans se borner aux incidences de l'activité de la société-mère elle-même et de ses filiales. Les inquiétudes des gouvernements des pays en développement et de la société civile concernant l'impact des entreprises multinationales ont aussi été évoquées, en particulier lorsqu'un cadre législatif solide faisait défaut et qu'il fallait s'en remettre à la probité des entreprises qui publiaient des informations. La recherche d'une structure au sein de laquelle les pays développés et les pays en développement pourraient discuter de cette question a été jugée nécessaire par plusieurs participants et il a été noté que l'ISAR pourrait jouer ce rôle.

45. Dans le rapport susmentionné, il est dit que plusieurs définitions existent de la responsabilité sociale des entreprises, mais que celle-ci s'entend généralement de l'ensemble des mesures par lesquelles l'entreprise inscrit dans sa stratégie et ses pratiques commerciales des préoccupations relatives à la société, y compris l'environnement, l'économie et les affaires sociales. Ce dernier aspect est de plus en plus pris en considération en raison des préoccupations croissantes quant à l'impact des entreprises sur la société, en particulier du fait de la libéralisation et de la mondialisation.

46. Le problème de l'absence de définition de l'information sur la responsabilité sociale des entreprises et de son lien avec l'information sur le développement durable a été soulevé à plusieurs reprises. Pendant les débats, un participant était d'avis que la communication d'informations sociales s'inscrivait dans le cadre de l'information sur le développement durable, alors que de nombreuses entreprises publiaient des rapports sur leur responsabilité sociale sans évoquer la question de la durabilité de leurs activités. Il a proposé que l'ISAR privilégie l'information sur le développement durable afin de rester fidèle aux objectifs des Nations Unies. Plusieurs autres participants ont estimé que les frontières entre l'information sur la responsabilité sociale des entreprises et l'information sur le développement durable n'étaient pas claires et que les deux étaient intimement liées. Il a aussi été noté que le développement durable était un concept si vaste et mal défini qu'un organe tel que l'ISAR ne pouvait dire ce que devrait recouvrir l'information sur le développement durable.

47. La question de savoir si la responsabilité sociale des entreprises était une considération durable ou passagère a été posée. En réponse, un participant a fait observer que plus de la moitié des 250 sociétés de l'indice FTSE 250 publiaient des rapports à ce sujet (contre zéro en 1990), ce qui démontrait l'intérêt que ces entreprises portaient à leur responsabilité sociale et à l'information sociale. Un autre participant a dit que plus de 300 fonds sociaux et environnementaux avaient été créés en Europe au cours des trois dernières années et que le nombre d'agences de notation des résultats sociaux et environnementaux augmentait. Plusieurs exemples de nouvelles réglementations, adoptées essentiellement dans des pays d'Europe, sur la responsabilité sociale et l'information sociale des entreprises ont été cités. Un participant a fait observer que la communication d'informations non financières jouait un rôle plus important qu'auparavant dans le commerce entre pays en développement et pays développés, les STN exigeant de plus en plus ce type de renseignements de leurs fournisseurs. En outre, les pays en développement voulaient en savoir davantage sur les principes commerciaux des STN et sur l'impact des activités de ces dernières dans les pays d'accueil. Même si la responsabilité sociale des entreprises était essentiellement mise en avant par les pays développés, il s'agissait d'une préoccupation durable et les pays en développement pourraient en tirer de nombreux avantages.

48. Les avantages économiques découlant d'une attitude socialement responsable étaient également examinés dans le rapport susmentionné. Au niveau opérationnel, l'adoption de principes déontologiques pouvait contribuer à accroître la productivité du travail et la motivation du personnel. Dans un marché d'acheteurs, les entreprises qui assumaient la responsabilité des conditions dans lesquelles leurs fournisseurs travaillent étaient davantage susceptibles de séduire des clients et de les conserver. Elles amélioreraient aussi la gestion de leurs risques en contrôlant mieux la chaîne d'approvisionnement. La responsabilité sociale des entreprises avait aussi un impact financier en raison de l'importance accrue accordée aux immobilisations incorporelles comme la marque et la réputation. Grâce aux nouveaux indices et notations, la prise en compte de la responsabilité sociale dans la gestion d'une société pouvait procurer de nouvelles sources de financement en attirant des investisseurs socialement responsables. On estimait aussi que cela pouvait avoir un impact positif sur le cours des actions et sur le bénéfice net. Au niveau stratégique, un comportement socialement responsable supposait une vision et une gestion à plus long terme de la croissance économique ainsi qu'un meilleur environnement économique et commercial.

49. Selon plusieurs participants, le manque de comparabilité des rapports sur la responsabilité sociale des entreprises était une question importante. Il était dû en partie à l'absence de définition précise de l'information sur la responsabilité sociale ou de l'information sur le développement durable, ainsi qu'à la diversité des informations demandées par les parties prenantes.

De nombreuses organisations du secteur commercial et de la société civile s'efforçaient de définir la teneur de ces rapports et mettaient ainsi au point un grand nombre d'indicateurs. Un membre du secrétariat a regretté que la multitude d'indicateurs sociaux, environnementaux et de développement aboutissent à un manque de cohérence et de comparabilité. Le processus actuel de vérification des rapports sur la responsabilité sociale était loin d'être aussi systématique et fiable que celui des rapports financiers.

50. La question de la charge supplémentaire que la communication d'informations sociales représentait pour les entreprises a été soulevée. Dans les pays développés plus avancés dans ce domaine, les entreprises devaient répondre à des demandes innombrables de renseignements, ce qui représentait un coût astronomique. Un participant a fait observer que les nouvelles pratiques en matière de gestion des risques supposaient de plus en plus que les STN devaient contrôler l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement, incitant ainsi les autres entreprises, dans les pays développés et dans les pays en développement, à améliorer l'information. Les fournisseurs des pays en développement devaient parfois satisfaire des exigences différentes selon les clients. Les travaux visant à harmoniser et à rendre plus accessibles les pratiques suivies dans ce nouveau domaine devaient être réalisés en veillant à ce que la communication d'informations sociales ne représente pas une charge excessive pour les entreprises.

51. Il a été convenu que de nombreux travaux avaient déjà été réalisés en vue de mettre au point des indicateurs et que les activités de l'ISAR devaient s'appuyer sur ce qui avait déjà été fait afin d'éviter tout double emploi. Tout effort d'harmonisation des pratiques à un stade si précoce risquait d'étouffer les initiatives en cours et la créativité. Un participant a répondu que, si la communication d'informations sociales en était encore à ses tout débuts et avait besoin d'orientations, il était souhaitable de procéder à une harmonisation ou d'aller vers un ensemble minimum de normes fondamentales pour avoir une certaine unité dans un domaine aussi divers. Des travaux d'harmonisation fondés sur les initiatives existantes ou en cours n'entraveraient pas la créativité, mais éviteraient simplement de créer de la confusion et d'accroître le fardeau des entreprises. Un participant a fait observer que l'ISAR constituait un cadre privilégié susceptible de réunir les professionnels des pays en développement et des pays développés afin d'examiner les possibilités de convergence. Il a été proposé que l'ISAR compare les indicateurs existants afin d'élaborer un ensemble d'indicateurs fondamentaux. L'ISAR pourrait aussi examiner plus avant l'élaboration d'indicateurs sur l'impact social étant donné que les indicateurs actuels portaient sur les politiques sociales des entreprises plutôt que sur leurs conséquences.

52. La publication d'informations sociales par les petites et moyennes entreprises (PME) a également été abordée. Selon un participant, elle jouait un rôle important pour les petites entreprises qui souhaitaient faire de leur responsabilité sociale un actif incorporel et un avantage concurrentiel. La création et le développement des PME étaient largement tributaires des sources de financement et les entreprises qui amélioraient la communication d'informations financières et non financières avaient plus de facilités à se financer. Les compétences de la CNUCED en général et celles de l'ISAR en particulier seraient bénéfiques aux travaux menés sur

la publication d'informations sociales par les PME. Un participant a proposé que l'ISAR et le PNUE coopèrent dans ce domaine.

53. L'ISAR est convenu que les travaux relatifs à la communication d'informations sur la responsabilité sociale des entreprises devraient se poursuivre dans le cadre du mandat du Conseil économique et social et des recommandations du Groupe de personnalités. Il pourrait commencer à examiner les facteurs existants afin de veiller à ce que les rapports sur la responsabilité sociale des entreprises soient comparables et ne représentent pas une charge excessive pour les entreprises des pays en développement. Il pourrait aussi prendre en compte les besoins des PME liés à la publication d'informations dans ce domaine. Le secrétariat de la CNUCED pourrait faire le point sur ces questions à la vingt et unième session de l'ISAR.

Programme type révisé de formation de l'ISAR

54. Un spécialiste de la CNUCED a donné des informations générales concernant les travaux de l'ISAR sur le programme type révisé de formation des experts-comptables et a présenté un projet semi-final de ce programme (TD/B/COM.2/ISAR/21).

55. D'aucuns s'inquiétaient du fait que le programme type révisé reposait encore uniquement sur l'enseignement par apports successifs. Même si la méthode fondée sur les résultats ou sur les compétences en était encore à ses balbutiements, elle était utilisée par un nombre croissant de personnes depuis les quatre dernières années et par plusieurs associations professionnelles, notamment l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Il avait été décidé de ne pas utiliser cette approche pour l'édition révisée du programme type car sa mise en œuvre posait encore des problèmes dans certains États membres. Il a été convenu d'ajouter une annexe au programme type révisé afin de préciser que l'enseignement par apports successifs n'était pas la seule méthode et de donner des informations concernant l'approche fondée sur les résultats à tous les pays intéressés. Un autre participant a proposé que le programme type soit présenté dans un tableau qui ferait correspondre les modules et les compétences, comme cela était le cas dans certaines écoles.

56. Plusieurs participants ont soulevé la question de la formation des comptables de base. Même si la version actuelle du programme type était axée sur la formation d'experts-comptables et non sur celle des comptables, techniciens et aides-comptables de niveau intermédiaire, plusieurs orateurs ont estimé que des orientations devraient être données à ceux qui voudraient utiliser le programme type en vue de la formation des comptables de base.

57. Un participant a dit qu'un des points faibles du programme type révisé était que celui-ci n'insistait pas sur la forme que devrait revêtir l'enseignement dispensé. Il ne suffisait pas d'élaborer un programme type; l'ISAR devrait aller plus loin et l'appliquer. Il a toutefois été souligné que cela allait au-delà de la révision minimale décidée par les membres de l'ISAR en 2002. On s'est demandé si l'ISAR avait un rôle à jouer dans le passage de la conception à l'application.

58. Selon plusieurs participants, une attention insuffisante était accordée à l'harmonisation des pratiques comptables avec les normes internationales. Il serait souhaitable d'ajouter un cours spécifique consacré à la compréhension et à l'application des normes internationales. Il a été

répondu que le programme type révisé était pleinement conforme aux normes comptables internationales, lesquelles étaient intégrées dans tous les modules pertinents, et aux nouvelles normes du Comité de l'éducation de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC). Le programme type révisé était un document évolutif qui serait modifié en phase avec les normes de l'IFAC. Un participant a proposé d'approuver le programme type et de le réviser chaque année à la lumière de l'expérience acquise dans les pays qui l'appliquaient.

59. Un participant a estimé que les experts-comptables devraient être capables de comprendre le fonctionnement économique d'une entreprise dans son ensemble. C'était la raison pour laquelle le programme type révisé devrait comprendre des matières telles que l'analyse financière et l'analyse économique des résultats des entreprises. On a donné l'exemple de la Fédération de Russie, où les cours de comptabilité financière portaient notamment sur l'analyse financière et les cours de comptabilité de gestion traitaient de l'analyse des activités économiques, afin de faciliter la prise de décisions opportunes dans la gestion d'une entreprise. Il a été répondu que le programme type était une liste de matières et non pas un programme d'enseignement détaillé. Lorsque celui-ci le deviendrait, l'analyse financière et l'analyse économique devraient être intégrées dans un module existant.

60. Un participant a souligné l'importance du stage de comptabilité et a proposé que cet élément devienne un module fondamental car il inciterait les établissements d'enseignement à faire davantage d'efforts pour fournir les locaux et le matériel nécessaires et à nouer des relations avec les entreprises intéressées. Il a été répondu que cette question avait été examinée longuement et qu'il avait été convenu que le stage ne pouvait constituer un module fondamental car le programme type visait à dispenser une formation professionnelle qui pouvait être assurée par des entités autres que les établissements universitaires. Il a aussi été proposé que le programme type soit diffusé auprès des employeurs pour observations.

61. Plusieurs participants ont insisté sur l'importance que revêtait l'application des notions théoriques. Les exemples pratiques manquaient car ils constituaient en général des cas particuliers. Il a été proposé de constituer un recueil d'exemples pratiques qui pourrait être utilisé par les enseignants.

62. Un participant a suggéré qu'il serait utile de savoir quels pays utilisaient le programme type, publié pour la première fois en 1999, et de tirer des enseignements de leur expérience. Cette proposition a été bien accueillie et un spécialiste de la CNUCED a noté que, selon une enquête réalisée en 2002, une vingtaine de pays utilisaient le programme type ou envisageaient de le faire pour définir les qualifications professionnelles requises. Un représentant de la Thaïlande a dit que le programme d'enseignement thaïlandais avait été révisé à l'aide du programme type.

63. Il a été proposé d'apporter diverses modifications au programme type, à savoir:

- Un état de l'évolution des fonds propres devrait être incorporé dans le module 3.1.7;
- Le module 1.3 sur le comportement de l'entreprise devrait comprendre les ressources humaines. Le module 3.8 sur les aspects fondamentaux de la vérification des comptes devrait inclure la vérification interne et externe, les normes étant différentes.

Les modules relatifs à la comptabilité de gestion et à la comptabilité analytique devraient aussi traiter des comptes de production des branches d'activité;

- Le module sur les technologies de l'information devrait porter aussi sur les systèmes de planification des ressources et sur les logiciels SAP;
- Les modules relatifs à la connaissance des modes d'organisation et de l'entreprise devraient traiter du développement de la personnalité et de la gestion du stress;
- Les informations publiées dans les notes des états financiers devraient être abordées dans le programme type;
- Le module 3.10 sur l'intégration des connaissances devrait comprendre le savoir technique et la résolution de problèmes réels en matière d'analyse et de stratégie financières;
- Les modules sur le droit devraient traiter des lois sur la sécurité.

64. Il a été proposé d'élaborer un programme analogue à celui du Programme des Nations Unies pour le développement sur le perfectionnement et l'évaluation des universités arabes, afin d'aider les organismes qui utilisaient le programme type dans le monde entier à l'appliquer.

65. Il a été dit que le programme type révisé portait essentiellement sur les activités du secteur privé et devrait accorder autant d'importance aux autres composantes de la société telles que les entreprises du secteur public, dont la structure était différente.

66. L'ISAR a prié le secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses travaux sur les prescriptions nationales et internationales concernant les qualifications des experts-comptables en coordination avec le Comité directeur des qualifications professionnelles et le Comité de l'éducation de l'IFAC. Il a aussi demandé au secrétariat d'établir le texte final du programme type de formation et de le diffuser aussi largement que possible.

Activités découlant des sessions précédentes

Quinzième session – Information sur la comptabilité environnementale

67. *Indicateurs d'efficacité.* Le Groupe a été informé des travaux menés sur les indicateurs d'efficacité depuis 1997. Ce projet a pour objet de mettre au point un cadre et des directives comptables afin d'appuyer la publication d'indicateurs d'efficacité fidèles et de donner des orientations sur la manière de définir, de prendre en compte, de mesurer et de communiquer des informations sur l'environnement et la situation financière. L'ISAR a été informé qu'un guide non seulement contribuerait à améliorer et à harmoniser la méthode de calcul des indicateurs, permettant ainsi aux entreprises de publier des données normalisées et comparables, mais aussi compléterait et renforcerait les directives existantes en matière d'information. Le Groupe a été informé que le manuel élaboré avait fait l'objet d'un examen collégial et d'une expérience pilote chez Ciba Specialty Chemicals. Les résultats de cette expérience avaient été présentés à une réunion d'experts organisée en mars 2003. La CNUCED était priée de mener des études de cas

concernant l'application des directives sur les indicateurs d'efficacité dans les pays en développement et dans les divers secteurs d'activité. Un certain nombre d'améliorations ont été proposées, à savoir: l'ajout d'un chapitre sur la vérification, l'élaboration d'une nouvelle directive sur la consommation d'énergie et l'établissement d'une version simplifiée à l'intention des PME.

68. Les experts ont recommandé à la CNUCED de coordonner ses travaux sur la publication d'informations avec d'autres parties concernées, notamment le PNUE et la Global Reporting Initiative, et ont préconisé que les travaux sur la comptabilité environnementale et les indicateurs d'efficacité soient portés à l'attention de l'IFAC et soient largement diffusés, notamment par le biais de l'enseignement à distance. Le cadre et les directives susmentionnés devraient être adaptés aux besoins particuliers des PME.

69. *Téléenseignement.* Le Groupe a été informé des progrès réalisés dans la diffusion des travaux de l'ISAR, notamment des directives sur la comptabilité environnementale, grâce aux ateliers de formation et aux cours de formation en ligne. La collaboration nouée entre la CNUCED et l'Université de Genève dans le cadre du projet de campus virtuel suisse a été présentée en détail. Le Groupe a été informé que la sixième édition du programme d'études approfondies en gestion d'entreprise de l'Université de Genève allait pouvoir être suivie partiellement à distance sur Internet. Tous les éléments d'un module d'autoformation intégrale à la comptabilité des coûts et passifs environnementaux et à l'information financière correspondante ainsi qu'aux indicateurs d'efficacité étaient en place. Toutefois, des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour mettre au point des outils interactifs et des systèmes multilingues qui pourraient être diffusés largement dans les pays en développement et les pays en transition. Cet enseignement à distance était accessible sur le site <http://supprem.unige.ch> et le programme de formation continue était disponible sur le site <http://ecolu-info.unige.ch>.

Dix-neuvième session – Comptabilité des petites et moyennes entreprises

70. Le Président de l'ISAR à sa dix-neuvième session a présenté un rapport intérimaire sur les travaux du Groupe concernant la comptabilité des PME.

71. Le projet de directives pour les PME du niveau 2, qui avait été examiné à la dix-neuvième session de l'ISAR, avait été modifié pour tenir compte des propositions formulées par des représentants lors de cette session et avait été diffusé plus largement pour observations, conformément à ce qui avait été décidé à la même session. Il avait été affiché sur le site de la CNUCED pour observations pendant trois mois et avait, en général, été accueilli de manière plutôt favorable. La plupart des personnes ayant formulé des observations avaient été relativement satisfaites du classement des entreprises en trois niveaux, des sujets traités et de leur définition. Étant donné que cette question avait été longuement examinée à la fois par le Groupe consultatif et par l'ISAR, aucun thème nouveau n'avait été ajouté. Lorsque le rapport susmentionné avait été présenté, la CNUCED s'efforçait d'obtenir de l'IASB l'autorisation de publier la version finale des directives sur les entreprises du niveau 2 car des termes figurant dans les normes comptables internationales y étaient repris. Le projet de directives pour les entreprises du niveau 3 faisait l'objet d'études sur le terrain. L'ISAR pouvait continuer d'affiner ses travaux sur les besoins des PME du niveau 3 en matière d'information financière car il était peu probable que l'IASB élaborerait des directives pour ce type de PME.

72. À sa vingtième session, l'ISAR est convenu de constituer des groupes restreints chargés d'examiner les modifications apportées aux normes existantes et aux nouvelles normes publiées par l'IASB ainsi que leurs conséquences éventuelles pour les directives sur les entreprises du niveau 2. Ces groupes analyseraient aussi les résultats des études réalisées sur le terrain afin de proposer des modifications pertinentes aux directives sur les entreprises du niveau 3. L'ISAR est aussi convenu que des rapports de suivi pourraient, si nécessaire, lui être présentés sur les normes comptables des entreprises des niveaux 2 et 3, dans un premier temps sous forme électronique accessible sur le site Web de la CNUCED consacré à l'ISAR. Ces directives seraient ensuite diffusées sur papier.

73. L'**Association of Accounting Technicians** (AAT) a évalué sur le terrain, au Royaume-Uni, l'applicabilité et l'utilité des directives proposées par l'ISAR pour les entreprises du niveau 3. Selon son représentant, ces entreprises étaient celles qui offraient les plus grandes possibilités de croissance, d'investissement et de développement économique au niveau national. Il ressortait que ces directives étaient susceptibles d'avoir un impact considérable sur les entreprises du niveau 3, à condition que ces dernières puissent bénéficier d'un soutien suffisant en matière de comptabilité.

74. Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête donnaient à penser que les chefs d'entreprise individuelle et les prestataires de services comptables au Royaume-Uni seraient favorables à de nouvelles directives simplifiées pour les PME du niveau 3. Les membres de l'AAT avaient accepté ces directives – 66,4 % en tout – même s'ils étaient préoccupés par la hausse des coûts connexes. Les travaux de recherche avaient montré clairement que les directives devaient trouver un juste milieu entre les besoins élémentaires de chefs d'entreprise individuelle – état financier simple – et les besoins de prêteurs potentiels plus avertis – information financière adéquate – tout en veillant à ce que les coûts supportés soient minimes.

75. L'AAT était satisfaite des conclusions de la phase 1 de l'étude sur le terrain et prévoyait de passer à la phase 2, dans laquelle les directives proposées pour les entreprises du niveau 3 seraient appliquées aussi bien au Royaume-Uni qu'à l'étranger. Trois organisations participeraient à la phase 2, à savoir: l'Institute of Chartered Accountants (Zimbabwe), la Society of Accountants (Malawi) et le South African Institute of Chartered Accountants. Cette expérience devrait être menée en collaboration avec la Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe (ECSAFA) en 2004.

Exposés des organisations régionales concernant l'évolution récente dans le domaine de la comptabilité, de l'information financière et de la gouvernance entreprise

76. Un représentant de la **Commission européenne** a informé les participants à la vingtième session de l'ISAR des efforts déployés par l'UE pour élaborer des normes comptables paneuropéennes, voire mondiales, d'ici 2005. Le rôle croissant des marchés de capitaux dans le financement des entreprises et l'introduction de l'euro avaient conduit à l'élaboration d'un projet de réforme de la réglementation de l'Union européenne en 1999 (Plan d'action pour les services financiers). L'édification d'un marché financier européen totalement intégré passait par l'élaboration d'ici 2005 d'un texte commun et général sur l'information financière qui permette non seulement de promouvoir la transparence et la comparabilité des données, mais aussi d'accroître l'efficacité du marché de l'Union européenne et d'accès aux marchés mondiaux

de capitaux. Le règlement sur l'application des normes comptables internationales (EC/1606/2002), ses avantages, sa portée et son applicabilité dans tous les États membres ont été examinés. Par exemple, les sociétés cotées dans l'Union européenne étaient tenues d'utiliser les normes comptables internationales (IAS) approuvées pour établir leurs comptes consolidés. La position de l'Union européenne au sein de l'International Accounting Standards Committee Foundation et les fonctions du Comité de réglementation comptable ont été expliquées et les procédures et critères d'approbation (par exemple, les IAS devaient être compréhensibles, pertinentes, fiables et comparables) en deux étapes ont été résumés. Le représentant a conclu son exposé en esquissant les incidences politiques de cette question et en demandant à toutes les parties intéressées d'être plus compréhensives, de maintenir leurs efforts et de coopérer.

77. Le représentant de la **Banque asiatique de développement** (BAsD) a brièvement fait le point de la situation dans sa région depuis la dix-neuvième session de l'ISAR. Les directives de gouvernance et de gestion financière pour les projets d'investissement avaient été révisées et mettaient davantage l'accent sur les IAS et les meilleures pratiques. Elles pouvaient être consultées en ligne à l'adresse www.adb.org/publications/guidelines et sur CD-ROM.

78. La BAsD, la Banque mondiale et d'autres institutions régionales s'efforçaient d'harmoniser leurs politiques et leurs directives. Elles se préoccupaient aussi de l'information financière et de la transparence concernant les recettes provenant d'agents publics d'exécution et de projets gérés par les gouvernements. La BAsD conduisait une expérience pilote au Viet Nam et aux Philippines concernant la vérification des comptes et l'examen des états financiers certifiés. Elle réalisait aussi des études diagnostiques de la comptabilité et de la vérification des comptes en collaboration étroite avec la Banque mondiale. La prochaine étape consisterait à s'assurer que les gouvernements appliqueraient les plans d'action découlant de ces études. Elle poursuivrait ses travaux en matière de renforcement des capacités. Les activités relatives à la gouvernance seraient axées sur la consolidation des institutions et sur le renforcement des pouvoirs judiciaire et législatif, des cabinets d'audit nationaux, des organismes de comptabilité et des établissements de normalisation. Le Luxembourg était devenu le soixante-deuxième membre de la Banque asiatique de développement le 25 septembre 2003, portant le nombre des membres régionaux à 44 et celui des membres extrarégionaux à 18.

79. Le représentant de la **Fédération des experts-comptables européens** (FECE) a indiqué que son organisation s'efforçait de rétablir la confiance dans la profession comptable. Elle publiait des documents qui exposaient l'opinion consensuelle des comptables européens sur des questions clés et elle conseillait la Commission européenne sur des sujets techniques relatifs à la comptabilité et des questions connexes dans le domaine de la gouvernance d'entreprise. La FECE avait constitué des groupes de travail, dont les membres provenaient de 29 pays, chargés d'examiner les thèmes suivants: comptabilité, vérification des comptes, marchés de capitaux, gouvernance d'entreprise, droit des sociétés, PME et services comptables correspondants, banques et compagnies d'assurance. En outre, elle favorisait le développement de la profession comptable en Europe.

80. La FECE a lancé des idées sur la coordination des activités d'application et fourni des conseils et des informations à la Commission européenne dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de cette dernière. Les experts-comptables européens ont soumis une contribution au Groupe consultatif pour l'information financière en Europe, ont formulé des observations

sur des exposés-sondages de l'IASB (notamment sur l'application des IFRS en Europe d'ici à 2005) et ont suivi l'actualité internationale, en particulier la situation aux États-Unis.

81. Les participants ont été informés de la réaction de la FECE à la communication de la Commission européenne sur le droit des sociétés et la gouvernance d'entreprise (mai 2003). Un document de travail sur les aspects de la gouvernance d'entreprise relatifs à l'information financière et à la vérification des comptes a aussi été présenté au Groupe. Ce document avait pour objet d'examiner le rôle d'une bonne gouvernance d'entreprise dans l'information financière et la vérification des comptes, et de formuler des recommandations pratiques du point de vue des experts-comptables européens. Il visait à contribuer à rétablir la confiance dans l'information financière et la vérification des comptes, qui étaient des facteurs clefs de la stabilité des marchés de capitaux.

82. Le plus haut dirigeant de la **Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe** (ECSAFA) a informé les participants des activités exécutées par son organisation au cours des 12 derniers mois, aussi bien dans sa région qu'ailleurs. M. George Egaddu (Ouganda) avait été élu Président de l'ECSAFA et M. Butler Phirie (Botswana) Vice-Président lors d'une conférence dont le National Board of Accountants and Auditors (NBAA) avait été l'hôte en Tanzanie l'année dernière. M. René Ricol, Président de l'IFAC, avait participé à cette conférence. L'ordre du jour des réunions et des conférences de l'ECSAFA a été présenté, ainsi que celui du sixième Congrès de la Fédération qui se tiendrait à Gaborone (Botswana) les 16 et 17 septembre 2004. La Banque mondiale avait approuvé l'octroi à cette organisation d'un don au titre du développement institutionnel qui permettrait d'appuyer l'application de programmes de mise en conformité par les membres. Le représentant a aussi informé l'ISAR des résultats des travaux de l'équipe de travail spéciale sur les nations en développement de l'IFAC, qui avait soumis son rapport au Conseil de l'IFAC en juillet 2003, assorti de recommandations sur le renforcement de la profession comptable en Afrique.

83. Depuis la dix-neuvième session, des représentants de l'ECSAFA ont assisté à plusieurs réunions et ont présenté des exposés sur de nouveaux critères de bonne gouvernance qui avaient été utilisés pour les besoins du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Ils avaient aussi participé à des séances du Groupe consultatif sur la comptabilité des PME à Genève et à une table ronde régionale consacrée aux besoins des PME qui s'était tenue à Maurice. La Fédération espérait élaborer prochainement un guide des meilleures pratiques sur la gouvernance d'entreprise à l'intention des pays de la région. Ce document porterait aussi sur la gouvernance d'entreprise dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); sur la comptabilité des PME; sur le respect des normes de comptabilité et d'audit dans la région; et sur le développement de la profession dans des pays qui pourraient devenir membres, et continuerait de participer aux travaux de l'équipe de travail spéciale sur les nations en développement de l'IFAC.

84. Le plus haut dirigeant du **Centre for Corporate Governance** (Kenya) a présenté le point de vue de l'Afrique sur l'information et la publication. Il a indiqué, quelles questions clefs étaient examinées en Afrique, à savoir la déclaration du NEPAD qu'avaient adoptée les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union africaine et le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, l'objectif étant de veiller à ce que les pratiques des États participants soient conformes aux valeurs, codes et normes convenus en matière de gouvernance.

85. La gouvernance d'entreprise exigeait le respect des principes de gouvernement d'entreprise de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); des normes IAS; des principes fondamentaux d'une supervision bancaire efficace; des principes fondamentaux de la supervision et de la réglementation des marchés de valeurs mobilières et des compagnies d'assurance; de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples; des codes du travail de l'Organisation internationale du Travail; et des codes de l'Organisation mondiale de la santé sur la sécurité et l'hygiène industrielles et environnementales. Le groupe du NEPAD du secteur des entreprises a approuvé et promulgué des conventions et des déclarations sur l'élaboration de principes et de normes pour l'Afrique. On s'est demandé si cela obligeait les entreprises présentes en Afrique à respecter des prescriptions supplémentaires et/ou particulières en matière de publication et d'information.

Chapitre IV

QUESTIONS D'ORGANISATION

Ouverture de la session

86. M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED, a ouvert la session le lundi 29 septembre 2003.

Élection du bureau

87. À la séance plénière d'ouverture, le lundi 29 septembre 2003, le Groupe de travail intergouvernemental a élu le bureau ci-après:

Président: M. Nelson Carvalho (Brésil)

Vice-Président/Rapporteur: M^{me} Nancy Kamp-Roelands (Pays-Bas)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

88. À la séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/COM.2/ISAR/18), qui s'établissait comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Transparence et publication pour la gouvernance d'entreprise: examen des études de cas et examen de la contribution du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à l'élaboration du guide pratique pour la gouvernance d'entreprise.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la vingt et unième session.
6. Adoption du rapport.

Transparence et publication pour la gouvernance d'entreprise et questions diverses

89. À la séance plénière de clôture, le mercredi 1^{er} octobre 2003, le Groupe de travail intergouvernemental a adopté ses conclusions concertées sur ces points de l'ordre du jour (voir chap. I). Il a décidé en outre que le Président établirait un résumé des discussions informelles sur ces questions (voir chap. III).

Adoption du rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts sur sa vingtième session

90. À la séance plénière de clôture, le 1^{er} octobre 2003, le Groupe de travail intergouvernemental a autorisé le Vice-Président/Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la session.

Annexe I

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de la comparabilité et de la pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité sociale des entreprises.
4. Évaluation de la pratique en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise et des incidences bénéfiques à long terme de cette information.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session.
7. Adoption du rapport.

Annexe II

PARTICIPATION*

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après, ont participé à la session:

Allemagne	Malaisie
Angola	Malte
Arabie saoudite	Maroc
Bahreïn	Mexique
Bangladesh	Mozambique
Bénin	Namibie
Bosnie-Herzégovine	Niger
Brésil	Nigéria
Bulgarie	Pakistan
Chine	Pays-Bas
Chypre	Philippines
Comores	Pologne
Croatie	Portugal
Espagne	République de Corée
États-Unis d'Amérique	République démocratique du Congo
Éthiopie	République démocratique populaire lao
Fédération de Russie	République tchèque
Finlande	République-Unie de Tanzanie
France	Roumanie
Ghana	Rwanda
Grèce	Sénégal
Hongrie	Serbie-et-Monténégro
Inde	Soudan
Iraq	Suisse
Italie	Thaïlande
Jordanie	Tunisie
Kenya	Turquie
Liban	Ukraine
Madagascar	Yémen

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.2/ISAR/INF.1.

2. La Palestine a participé à la session en tant qu'observateur.
3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:
 - Commission européenne
 - Organisation de l'unité africaine
4. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la session:
 - Banque asiatique de développement
 - Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
 - Commission économique pour l'Europe
 - Organisation mondiale du commerce
5. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée à la session:
 - Catégorie générale*
 - Confédération internationale des syndicats libres
6. Des représentants des organisations ci-après, invités à titre spécial, ont assisté à la session:
 - Comité des normes de comptabilité de l'Association des experts-comptables et commissaires aux comptes (Émirats arabes unis)
 - African Institute of Corporate Citizenship
 - American Institute of Certified Public Accountants
 - Association of Accounting Technicians
 - Association of Chartered Certified Accountants
 - Association of International Accountants
 - California State University
 - Institut canadien des comptables agréés
 - Organisation centrale de contrôle et de vérification des comptes (Yémen)
 - Université chinoise de Hong Kong
 - Compagnie nationale des commissaires aux comptes

Corps des experts-comptables et des comptables agréés de Roumanie

Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe

École supérieure des sciences économiques

Ellipson

Ernst & Young

Fédération des experts-comptables européens (FECE)

Institut européen de recherches et d'études supérieures en management, projet concernant l'impact de la mondialisation sur les études de comptabilité

Fédération internationale des experts-comptables francophones (FIDEF)

Institute of Chartered Accountants in England and Wales

Institute of Chartered Accountants of India

Banque interaméricaine de développement

Conseil international des normes comptables (IASB)

International Association for Accounting Education and Research

International Corporate Governance Network

KPMG

New York University Stern School of Business

Pricewaterhouse Coopers SA

Rosbank

Social Responsibility in Business and Investment

Standard Life Investments

Université de Genève

Université de São Paulo

Université de Strathclyde
